



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/159

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 07 avril 2023 de la société ECE, sise 810 Route Nationale 97 – à – 83210 – LA FARLEDE, représentée par Monsieur CZIZEK Eric,
Vu l'arrêté n° 193/2020 en date du 13/07/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux en cas d'absence du Maire,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise ECE procédera à des travaux de remplacement support bois pour le compte d'ENEDIS au droit du n° 490 chemin des Plaines, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pour les besoins du chantier, la société ECE est autorisée à stationner un véhicule au droit de la zone de travaux.

L'empiètement du chantier sur la chaussée et les éventuelles conséquences sur la circulation seront dûment indiqués par une signalétique adéquate.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du mardi 02 mai au lundi 22 mai 2023 inclus.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise ECE qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 02 février 2023.

Pour le Maire et par délégation,
Fabienne SCOTTO, 1ère adjointe

